

“Poitou-Charentes Nature”

Union Centre Atlantique
pour la Protection de la Nature et de l'Environnement

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fontaine-le-Comte le 28 septembre 2017

Bruit de la LGV : des nuisances prévues par les associations

Poitou-Charentes Nature n'intente aucun procès en incompétence : Réseau Ferré de France (RFF), puis le concessionnaire COSEA avaient vu juste. Les nuisances sonores que dénoncent aujourd'hui les riverains de la LGV sont conformes à leurs prévisions. Si l'on excepte le problème d'une centrale de répartition électrique près d'Angoulême, elles proviennent directement de la ligne.

1 830 riverains exposés de jour à un niveau sonore moyen de 50 à 60 décibels ; 70 décibels jusqu'à 500 mètres de la LGV, de nuit, par vent fort : ces prévisions figurent dans l'étude d'impact. Même sous-estimées, ce sont des violations des valeurs-guide fixées par l'Organisation Mondiale de la Santé pour protéger de la gêne sonore et des troubles du sommeil. Alors pourquoi n'a-t-on pas construit tranchées couvertes et écrans phoniques ? Parce que ni RFF ni COSEA ne sont tenus de respecter les préconisations de l'OMS. Leur seule contrainte : une réglementation française inadaptée qui ignore les pics de bruit au passage d'un TGV et leur répétition. Elle donne le droit de les gommer en faisant la moyenne entre les événements sonores et les périodes de calme. C'est une technique infaillible pour aboutir à un bruit « moyen » toujours inférieur aux normes françaises.

Alerté par les associations et les élus, le concessionnaire aurait pu prévenir les dégâts en prenant en compte non la moyenne mais les pics de bruit et en programmant les protections en conséquence. C'est ce que les services de l'Etat en charge de la santé avaient demandé lors de l'enquête publique, en précisant que rien n'imposait une gestion purement bureaucratique du risque !

Pour limiter les nuisances à la source, une seule solution : reconnaître l'erreur de méthode et construire des aménagements adaptés aux pics de bruit. Ne pas bercer d'illusions les riverains avec les campagnes de mesure annoncées : les données fournies seront traitées à partir d'un indicateur inapproprié, le LAeq. Il prouvera le plus souvent que les riverains ont tort et que les TGV produisent des nuisances réglementaires. Il faut un indicateur événementiel, tel le LAmax. Il faut aussi prendre en compte la spécificité du bruit au-delà de 300 km/h : il provient des parties hautes, au niveau des caténaires, d'où l'inefficacité des merlons classiques.

Poitou-Charentes Nature rappelle qu'en prenant la concession, COSEA savait bien qu'il héritait d'un tracé à travers des zones urbanisées. En faisant la sourde oreille aux demandes de mesures préventives, il a pris une lourde responsabilité.

Poitou-Charentes Nature et ses associations départementales demandent au concessionnaire de changer de méthode et aux services de l'Etat de veiller au respect du cadre de vie.

Plus d'informations sur le site de Poitou-Charentes Nature www.poitou-charentes-nature.asso.fr

Contacts presse Jean-Louis Jollivet ☎ 06 01 91 68

14 rue Jean Moulin – 86240 FONTAINE LE COMTE
☎ 05.49.88.99.23 Courriel : pc.nature@laposte.net
www.poitou-charentes-nature.asso.fr



Association Loi 1901 affiliée à France Nature Environnement, agréée au titre de l'article 40 de la Loi du 10 juillet 1976 relative à la Protection de la Nature et de l'article L.160 -1 du Code de l'Urbanisme, dans un cadre interdépartemental.



“Poitou-Charentes Nature”

Union Centre Atlantique
pour la Protection de la Nature et de l'Environnement

Poitou-Charentes Nature fédère les associations suivantes :

- Charente Nature
- Nature Environnement 17
- Deux-Sèvres Nature Environnement
- Vienne Nature
- SOS Rivières Environnement
- Association de Protection d'Informations et d'Etude de l'Eau et de son Environnement (APIEEE)
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) délégation Vienne
- Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)
- Union régionale des CPIE
- Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) délégation Poitou-Charentes
- Société Française d'Orchidophilie (SFO) délégation Poitou-Charentes-Vendée
- Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine



14 rue Jean Moulin – 86240 FONTAINE LE COMTE
☎ 05.49.88.99.23 Courriel : pc.nature@laposte.net
www.poitou-charentes-nature.asso.fr

Association Loi 1901 affiliée à France Nature Environnement, agréée au titre de l'article 40 de la Loi du 10 juillet 1976 relative à la Protection de la Nature et de l'article L.160 -1 du Code de l'Urbanisme, dans un cadre interdépartemental.

